



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 32676

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur les vives préoccupations que suscite la difficulté pour les jeunes personnes lourdement handicapées de trouver un placement en maison médicalisée. Très souvent la seule solution qui peut leur être proposée consiste en un hébergement en établissement ou en unité de soins de longue durée pour personnes âgées ou encore en maison d'accueil spécialisée. Une évolution pourrait être imaginée en leur faveur afin de faciliter leur prise en charge et ainsi leur intégration dans une société plus solidaire et plus adaptée aux exigences de leur situation. Il lui demande quelles sont ses intentions en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32676

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2004, page 609